

Commune de Saint-Saulve

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 février 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 27
de votants 31

2025/IS/RD/15

OBJET

**RAPPPORT
ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025**

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le
28 janvier 2025

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

le ... 06. FEV. 2025

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le ... 03. FEV. 2025

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. CATTELAN, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. ESMANS, Mme GOSSET, Mme GOUWY, Mme LADRIERE, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, M. MARESCAL, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO, M. THIOLETT, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. BROUILLARD qui a donné pouvoir à M. RUOL,
M. DUVANT qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
M. GILLARD qui a donné pouvoir à M. DUSART,
M. LAMBERT qui a donné pouvoir à M. DUBOIS.

Etaient excusés : Mme AOUADI, Mme KARAOUZENE.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés
des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à
l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

PARTIE I – CADRE JURIDIQUE du DOB

Objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

.../

/...

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité

Rapport d'orientation budgétaire

Les orientations budgétaires doivent comprendre :

- . Les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- . Les engagements pluriannuels envisagés
- . La programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- . La structure et la gestion de la dette contractée
- . Les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Délibération Obligatoire

Elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après leur adoption.

PARTIE II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Contexte général

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

.../

/...

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse avec un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025. De même, pour la Fed et la Banque d'Angleterre qui ont également entamé un cycle de baisses de taux.

A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilité.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : Anticipation d'une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de + 0,4 % au 3^{ème} trimestre en zone Euro, après + 0,2 % au 2^{ème} trimestre soit une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène :

- . L'Espagne continue de surperformer avec + 0,8 % de croissance
- . La France a pu être soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.
- . L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 %, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au 3^{ème} trimestre.

Inflation : Prévision d'une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %. L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %.

Elle continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

.../

/...

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2-2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

.../

/...

PARTIE III – PRINCIPALES MESURES du PLF RELATIVES AUX COLLECTIVITES

2024, année sportive !

Transferts financiers de l'État aux collectivités

France : Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025

Répartition de la DGF

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales

Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations

Données complémentaires 2025

PARTIE IV – TENDANCES BUDGETAIRES 2025

L'incertitude induite par la situation politique actuelle émaillera l'ensemble du budget 2025.

Les dépenses de fonctionnement devraient se maintenir au même niveau qu'en 2024, mais sont toujours fortement impactées par une marge de manœuvre très réduite, principalement en raison de la structure même du budget composé à 75 % de dépenses incompressibles.

Concernant le volet des recettes, le budget sera toujours marqué par une prudence relative à l'estimation des produits.

En terme d'investissement, le budget 2025 sera marqué par :

- la poursuite des 2 projets actuellement en cours , à savoir :
 - la construction de la Halle polyvalente
 - la construction du Groupe Scolaire
- le commencement de l'aménagement de l'Ecovillage .

Pour contenir ces dépenses, la Ville va de nouveau s'engager dans un arbitrage très serré des dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de maintenir au mieux la capacité d'investissement.

A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 - IMPOTS ET TAXES

Centimes

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, sont revalorisées chaque année au 1^{er} janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente.

Pour 2025, après un espoir de hausse à 2,3 % puis 2%, l'évolution ne sera finalement que de 1,7%, taux qui est donc appliqué à nos bases locatives de 2024 comme ci-après présenté.

.../

/...

PRODUIT ATTENDU ETAT 1259						
	2024			2025		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXES FONCIERES BATIES	15 862 413 €	47,86%	7 591 751 €	16 132 074 €	47,86%	7 720 811 €
TAXES FONCIERES NON BATIES	97 770 €	77,61%	75 879 €	96 303 €	77,61%	74 741 €
TAXE D'HABITATION	237 609 €	18,77%	44 599 €	237 609 €	18,77%	44 599 €
			7 712 229 €			7 840 151 €
			127 922 €			

A ce produit il nous faut toujours déduire le désormais tristement célèbre coefficient correcteur. Ce dernier ayant évolué en 2024, il est proposé d'appliquer une nouvelle diminution pour 2025.

	2024	2025
Coefficient correcteur	407 000 €	415 000 €
Produit net	7 305 229 €	7 425 151 €
Evolution	119 922 €	

Une recette supplémentaire de l'ordre de 119 922 € devrait ainsi être générée, en application des taux votés en 2024, qui resteront inchangés pour 2025. L'ensemble de ces données sera conforté à la réception de l'état 1259 attendu pour fin mars 2025.

2- DOTATIONS DE L'INTERCOMMUNALITE

L'attribution de compensation

Elle représente la compensation au titre de l'ex taxe professionnelle. S'élevant depuis la création de Valenciennes Métropole à 3 871 124 €, elle a connu plusieurs baisses suite à divers transferts de compétences, (zone industrielle, DNI, eau assainissement), elle s'élève désormais à **3 678 501 €**.

Le Fonds de péréquation intercommunal

Mis en place en 2012, il constitue le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités moins favorisées.

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est éligible à la perception du FPIC. La somme qui lui est attribuée est ensuite répartie entre les communes membres.

Ce fonds de péréquation a déjà été impacté par des baisses depuis quelques années passant de 206 000 € à 195 000 € entre 2022 et 2023 et à 187 000 € en 2024.

Il est proposé de diminuer son montant à **175 000 €** pour 2025.

La Dotation de solidarité communautaire

Cette dotation remplace le FADL et la prise en charge de l'ingénierie CUCS. Elle pourrait augmenter légèrement en 2025 passant de 74 000 € à 78 220 € en 2025 Ce dernier montant sera repris pour l'exercice 2025.

.../

/...

3- DIFFERENTES TAXES

La taxe sur l'électricité

En 2023, la TCCFE (Taxe Intérieure sur la Consommation finale d'Electricité) est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.

L'année dernière nous avons tenté de vous expliquer le mécanisme de calcul, ô combien complexe. Pour 2025 l'exercice sera plus simple puisque nous avons reçu une notification des services de l'état fixant le montant de cette recette à 175 000 €.

Il est donc proposé d'inscrire cette somme au Budget 2025.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Cette taxe s'applique sur le prix de vente des biens immobiliers et son taux est de 1,2 % de ce même prix de vente. La réduction proposée au budget 2024 passant de 300 000 € à 285 000 € n'a pas été suffisante puisque la somme encaissée pour cette recette est de l'ordre de 250 000 €.

Craignant de nouveau une baisse pour l'exercice 2025, suite au contexte économique actuel, il est proposé, pour les prévisions 2025 la somme de **230 000 €**.

La taxe sur les déchets stockés

Le tonnage traité n'est pas connu à ce jour. Il est proposé d'inscrire un montant équivalent à celui perçu en 2024 soit **205 000 €**.

4- LES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement

L'incertitude évoquée en préambule, induite par la situation actuelle, prend ici tout son sens. En l'absence de loi de finances votée, le flou reste entier en la matière. Si les versements par douzièmes seront bien effectués, sur la base de la DGF 2024, il faudra attendre que la loi de finances soit votée pour connaître le montant définitif. Dès lors la prudence est de mise dans l'estimation de cette recette.

Une composante intangible repose sur l'évolution de la population. Cette dernière passant de 11 268 à 11 262 habitants, la diminution de cette donnée devrait être mesurée. Pour le reste il est proposé d'inscrire la somme de 56 000 € en prévision budgétaire.

Le montant définitif de la DGF ne sera connu qu'à la fin du 1^{er} semestre 2025 et pourra alors être éventuellement ajusté.

La dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

Elle a pour objet d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et ainsi de réduire les déséquilibres. Il est proposé d'inscrire la somme de **380 000 €**.

Le Contrat Territorial Global et prestations de service - Recettes CAF

Le CTG est désormais perçu par chaque structure de la collectivité tout comme les prestations de services. En fonction de ces éléments, la somme proposée par les services est de **1 120 000 €** en très légère augmentation par rapport aux prévisions 2024 (1 050 000 €).

.../

/...

5- LES ATTENUATIONS DE CHARGE

Ce chapitre est constitué des remboursements liés aux congés paternité, aux arrêts maladie des titulaires et des non titulaires, des cessations progressives d'activité, des décharges syndicales.

Le montant sera précisé ultérieurement.

6- LES PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des recettes liées aux activités mises en place par la Ville : garderie, restauration municipale, loisirs, activités sportives, location des espaces verts, ainsi que par la mise à disposition du personnel de la ville vers d'autres structures (CCAS, EHPAD, SPAD). L'estimation est de l'ordre de **763 000 €**.

B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1- CHARGES A CARACTERE GENERAL

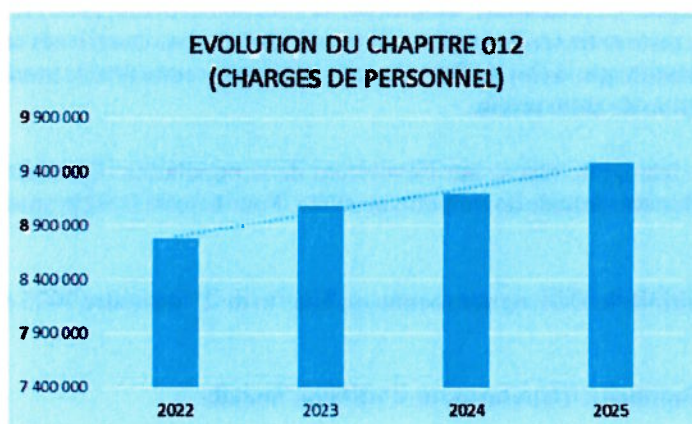
Comme habituellement, le budget 2025 devra tenir compte d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées à des contrats et des marchés dont les montants seront reconduits et augmentés des réévaluations annuelles contractuelles.

Il sera de plus nécessaire de détacher une enveloppe pour les projets à mener sur le mandat et qu'il convient de maintenir au-delà des dépenses courantes.

L'estimation de ce chapitre s'élève actuellement à 4 211 650 € (4 267 772 € en 2024).

2- CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre affiche une évolution de 3 % en passant de 9 210 000 € à 9 486 000 €



Cette évolution est induite par plusieurs facteurs :

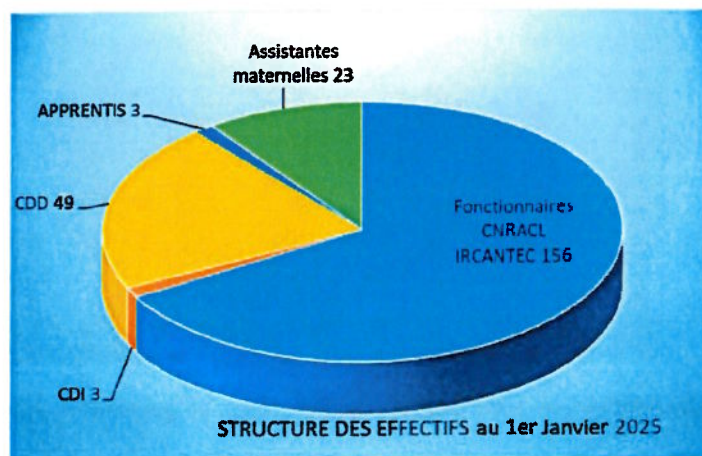
- Impact sur une année pleine de la revalorisation du SMIC au 1^{er} Novembre 2024,
- Le taux de cotisation patronale pour les caisses de retraite probablement en augmentation de 3%,
- Recrutement de 2 Assistantes maternelles,
- Recrutement d'un responsable pour le service espaces verts,
- Recrutement à la Police Municipale,
- Les promotions internes réactualisées, qui n'avaient pu être validées en 2024.

.../

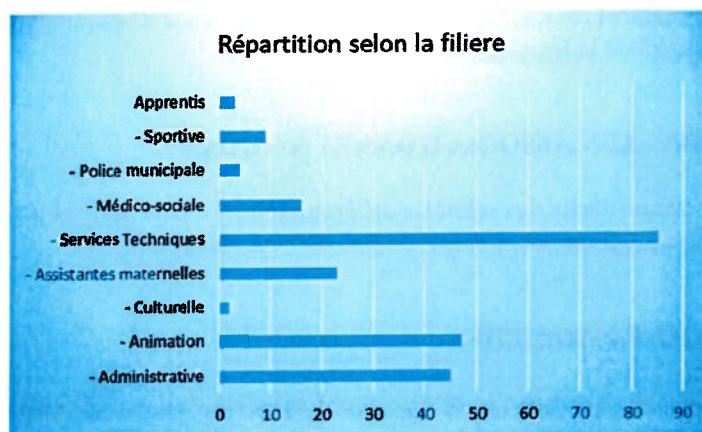
/...

EFFECTIFS

La collectivité compte 234 agents : 78 Hommes et 156 Femmes se répartissant de la façon suivante :



La répartition par filières se présente comme suit :



avec en tête la filière technique (36 % des agents), la filière animation (20 % des agents) et la filière administrative (19 % des agents).

TEMPS DE TRAVAIL

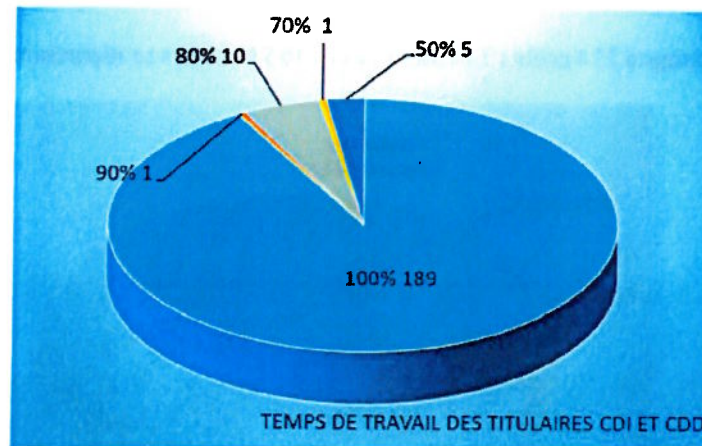
Depuis le 1^{er} janvier 2002, le temps de travail des agents de la Ville de Saint Saulve a été fixé par délibérations des 13 novembre 2001 et 25 mars 2002. Le principe de base repose sur une semaine type répartie en 10 demi-journées identiques, modifiables pour les agents ayant des fonctions spécifiques ou contraignantes.

En 2021, conformément aux obligations réglementaires, un travail conséquent a été mené afin de respecter un temps de travail annuel de 1 607 h, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les agents effectuent désormais un temps de travail hebdomadaire de 38h45 générant 25 jours de RTT ou 36H15 générant 9 jours de RTT conformément à la réglementation.

La répartition des agents selon la quotité de travail est la suivante :

.../



Les assistantes maternelles ne sont pas représentées dans ce graphique, étant donné qu'elles fonctionnent au nombre de contrats.

AVANTAGES EN NATURE

Des avantages en nature (véhicules) sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions, ceci dans le respect de la législation.

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS :

Les subventions seront attribuées selon les critères habituels. Une augmentation de 60 000 € de la subvention octroyée au CCAS est déjà programmée, passant de 590 000 € à 650 000 €.

4- LES CHARGES FINANCIERES

Le montant des intérêts à prendre en charge pour l'exercice s'élève à **395 000 €**.

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Cette recette est calculée sur la base des dépenses d'investissement éligibles de N-2 sur lesquelles on applique un pourcentage de remboursement de 16,404 %.

Il est envisagé, dans le cadre du projet de loi de finances, de réduire ce taux de remboursement à partir du 1/01/2025, de 16,4 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de relavant de l'informatique en nuage ».

Notre base de dépenses servant de calcul étant celle des travaux réalisés en N-2, cette modification devrait nous impacter en 2027 mais sur la base des travaux 2025, soit celle correspondant au montant le plus important des travaux des grands projets... nous faisant subir une perte de l'ordre de 260 000 € sur plus de 16 millions de travaux. Pour l'exercice 2025, la prévision de l'ordre de 220 000 €.

Taxe d'aménagement (ex taxe locale d'équipement)

Les recettes de cette catégorie sont fonction du dépôt des permis de construire sur le territoire de la commune. La prévision proposée est de **80 000 €**.

/...

Subventions d'investissement

2025	3 548 600 €
DPT GROUPE SCOLAIRE	798 600,00 €
DSIL GROUPE SCOLAIRE	450 000,00 €
FSIC GROUPE SCOLAIRE	1 000 000,00 €
CAF	300 000,00 €
FONDS DE CONCOURS CAVM	1 000 000,00 €

D) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, nous avons mis en place les autorisations de programme/ crédits de paiement. Pour rappel, cette réglementation comptable permet de n'inscrire, au cours d'un exercice, que le montant des crédits nécessaires au paiement des factures de cette même année, et non pas l'intégralité du programme voté.

Pour 2025, nous poursuivons les 3 programmes ouverts l'année dernière :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS				
		2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de l'ilot mairie	4 812 086 €	873 673 €	894 862 €	1 721 670 €	821 881 €	500 000 €

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS			
		2022	2023	2024	2025
Construction d'un groupe scolaire	13 503 534 €	400 840 €	591 943 €	3 108 932 €	9 401 819 €

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS			
		2022	2023	2024	2025
Aménagement de l'Ecovillage au Bas Marais	4 478 214 €	126 577 €	214 808 €	424 137 €	3 712 692 €

Il ne s'agit ici que de prévisions reportant les crédits non utilisés en 2024 sur l'exercice 2025. Ces montants ne tiennent pas compte des évolutions à venir impactant chacun des programmes et nécessitant des ajustements des crédits de paiement.

Le montant des crédits de paiement nécessaire pour l'exercice 2025 sera présenté en 3 délibérations distinctes modifiant chacun des programmes, au cours du Conseil Municipal de vote du Budget.

De plus, il conviendra de dégager une enveloppe de travaux pour réaliser des dépenses d'économie d'énergie ainsi que pour l'entretien courant du patrimoine de la collectivité : réparations diverses dans les bâtiments, travaux de voirie et la poursuite de l'équipement en vidéoprotection des entrées de ville et du remplacement des équipements obsolètes.

Le montant total sera arrêté au moment des arbitrages. Dans ce contexte, le recours à l'emprunt sera nécessaire et justifié pour le financement d'équipements s'inscrivant dans la durée.

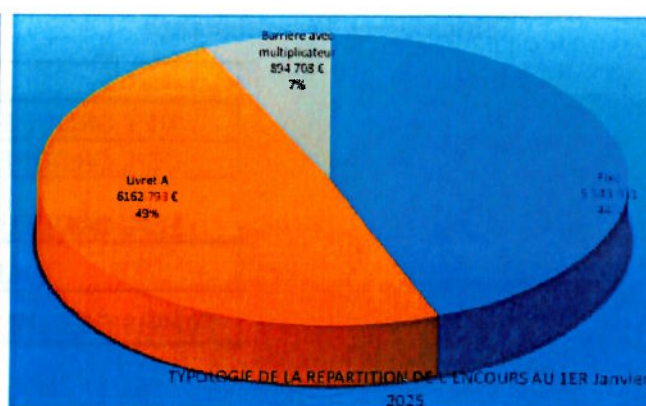
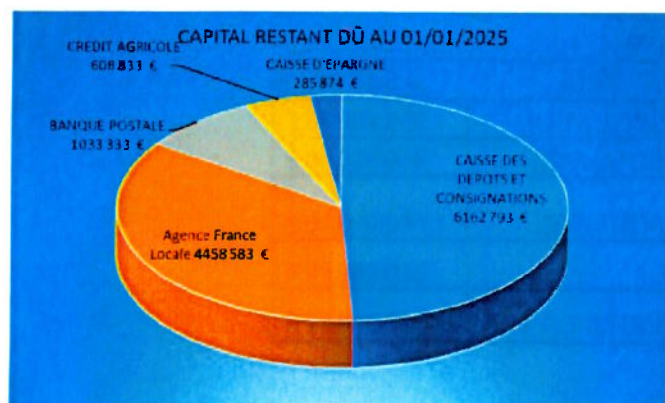
E) LA DETTE

La dette de la Commune de Saint Saulve se compose de 6 emprunts, pour un capital restant dû de 12 601 431 € au 1^{er} Janvier 2025 (6 944 503 € au 1^{er} janvier 2024, 3 331 109 € au 1^{er} Janvier 2023, 3 713 286 € 01/01/2022).

La dette par prêteur ainsi que la typologie de l'encours se décomposent de la façon suivante :

.../

/...



L'endettement par habitant pour 2025 est de 1 119 € (616 € en 2024, 291 € en 2023, 324 € en 2022). La moyenne est de 817 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants en France métropolitaine au 1^{er} Janvier 2021.

Le remboursement des emprunts au titre de l'exercice 2025 s'élève à 980 000 € (760 000 € en 2024) se décomposant de la façon suivante : **585 000 € en investissement et 395 000 € en fonctionnement.**

Le profil d'extinction, quant à lui, se présente de la façon suivante :



Comme indiqué précédemment le recours à l'emprunt sera impératif et étudié pour financer les dépenses relatives aux investissements majeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, atteste avoir bénéficié du débat d'orientation budgétaire 2025.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yves DUSART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25DEL12_000008
Objet :	Rapport d'orientation budgétaire 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905449-20250203-25DEL12_000008-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	867 o
Nom métier :		
059-215905449-20250203-25DEL12_000008-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	955.1 Ko
Nom original : D8.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215905449-20250203-25DEL12_000008-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 février 2025 à 17h27min10s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 février 2025 à 17h27min22s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	6 février 2025 à 17h27min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 février 2025 à 17h27min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 février 2025 à 17h27min44s	Reçu par le MI le 2025-02-06

